

DEMANDE DE TERRE-PLEIN HIVER

PASSEPORT MORBIHAN ET GARANTIE D'USAGE

TYPE DE CONTRAT : ☐ PASSEPORT MORBIHAN ☐ GARANTIE D'USAGE PREMIUM

NOM PRENOM :

NOM DU BATEAU : PLACE :

TYPE DU BATEAU : CAT TARIFAIRE :

20 nuitées d'absence entre le 1^{er} juin et le 30 septembre ☐ OUI ☐ NON

☐

Période 1 : d'octobre à décembre

(Si mise à terre avant le 15/10/26 = 30 % de remise sur le grutage + 1 mois de location de ber avec 30% de remise)

☐

Période 2 : de décembre à février

☐

Période 3 : de février à avril

Du matin / après-midi au matin / après-midi

☐

Carénage à la mise à terre

☐

Client absent à la mise à terre

☐

Carénage à la mise à l'eau

☐

Client absent à la mise à l'eau

Mise à terre + mise sur remorque pour hivernage (PPM) => 30 % de remise entre le 1/10 et le 15/10.

Observation :

Le

ENREGISTRÉ PAR LE PORT :

Le

SIGNATURE DU CLIENT :

Modalités du terre-plein hiver

PASSEPORT MORBIHAN ET GARANTIE D'USAGE

Mise à terre + mise sur remorque pour hivernage (PPM) : => 30 % de remise entre le 01/10 et le 15/10.

- PERIODE 1 : D'OCTOBRE A DECEMBRE**

Séjour à terre entre le 01/10/26 et le 01/01/2027 :

- ⇒ Manutentions, calage et location de ber = payants.
- ⇒ 3 mois de gratuité d'emplacement sur le terre-plein.

Si la mise à terre est faite avant le 15/10/26, 30 % de remise s'applique au lieu de 10% + 1 mois de location de ber à 30 %

- PERIODE 2 : DE DECEMBRE A FEVRIER**

Séjour à terre entre le 01/12/26 et le 01/03/27 :

- ⇒ Manutentions, calage et location de ber = payants.
- ⇒ 2 mois de gratuité d'emplacement sur le terre-plein.

- PERIODE 3 : DE FEVRIER A AVRIL**

Séjour à terre entre le 01/02/27 et le 01/05/27 :

- ⇒ Manutentions, calage et location de ber = payants.
- ⇒ 2 mois de gratuité d'emplacement sur le terre-plein.

	2026				2027				
	Sept	Oct	Nov	Déc	Jan	Fév	Mars	Avril	Mai
Période 1 (3 mois maxi)									
Période 2 (2 mois maxi)									
Période 3 (2 mois maxi sauf si mai inclus)									

Exemple :

- Mise à terre 10 % de remise (30 % de remise si la mise à terre est faite avant le 15/10/26)
- Calage 10% de remise
- Location de ber 10% de remise (30 % de remise sur le 1^{er} mois si mise à terre avant le 15/10)
- Location de terre-plein 100 % gratuit,
 - 3 mois maximum sur la 1^{ère} période
 - 2 mois maximum sur la 2^{ème} période
 - 2 mois sur la 3^{ème} période, 3 mois si mois de mai inclus

Au-delà des mois de gratuité : Facturation sans remise

- Remise à l'eau 10% de remise (ou 100% si 20 nuits d'absence)
- Remorquage du bateau : payant avec 10 % de remise

Si + de 20 nuits d'absence croisière entre le 1^{er} juin 2026 et le 30 septembre 2026 : remise de 100% sur la Mise à l'eau du bateau.